

CAUX SEINE AGGLO

Une réunion publique pour parler du territoire

Caux Seine agglo présente lundi aux habitants la version 2 du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Au cœur des débats, la conservation des terres agricoles et l'aménagement de la zone de Port-Jérôme 3.

ANNE-MARIE QUÉMÉNER

Une réunion publique est organisée lundi, à 18 heures, à la Maison de l'intercommunalité (salle rivière du commerce). Caux Seine agglo y présentera la version du 2 du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du Schéma de Cohérence Territoriale.

DIVISER PAR DEUX LA CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Cette troisième réunion fait suite aux orientations débattues par les élus de l'agglomération en

conseil communautaire le 8 novembre dernier. « Le grand changement par rapport à la première version, c'est que, dans le cadre de la loi ZAN (zéro artificialisation nette), le territoire ne peut plus assumer le portage foncier de la zone de Port Jérôme 3, qui représente 150 ha », explique Patrick Pesquet, vice-président en charge de la planification, de l'urbanisme et de l'aménagement de Caux Seine agglo. Si un projet d'envergure venait à se présenter, « il devrait être porté par l'État dans le cadre d'une opération d'intérêt national ».

À l'horizon 2030, la Normandie



À l'horizon 2030, la Normandie ambitionne de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles.

ambitionne de diviser par deux la consommation d'espaces naturels et agricoles. « La Région doit territorialiser les objectifs, souligne Patrick Pesquet. Nous n'avons pas encore les chiffres précis, juste des esquisses, les critères à prendre en considération ». Les chiffres devraient être communiqués lors d'une séance du

conseil régional au printemps 2023. « Nous sommes encore dans une certaine incertitude, mais dans une tendance nette à la réduction de la consommation des espaces fonciers ».

DES INTERPRÉTATIONS QUI DIFFÈRENT

Les discussions se poursuivent également entre Caux Seine ag-

glo et les services de l'État au sujet « des espaces qui ont été consommés précédemment. Il y a différents outils de mesure, ce qui entraîne un décalage dans les calculs et des interprétations différentes ».

Réunion publique lundi 27 mars à 18 heures à la Maison de l'intercommunalité (salle rivière du commerce).